

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES



PROGRAMME 207

SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie GAUTIER-MELLERAY

Déléguée à la sécurité routière

Responsable du programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

Le programme 207 a pour finalité de lutter contre l'insécurité routière et donc de réduire le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de France ainsi que le nombre et la gravité des accidents de la circulation. Il répond à plusieurs enjeux :

- un enjeu humain lié à la souffrance engendrée par la perte ou le handicap d'un proche, sachant que pour une personne tuée sur les routes, on estime à sept celles qui sont gravement blessées ;
- un enjeu social lié à la disparition d'une partie des forces vives de la société, notamment les jeunes adultes ;
- un enjeu économique, le coût total de l'insécurité routière étant estimé à 39,4 milliards d'euros en 2019 selon le bilan de l'observatoire national interministériel de sécurité routière.

La déléguée à la sécurité routière, responsable du programme 207, est la cheffe de file de l'action des différents services de l'État dans leur lutte contre l'insécurité routière. Par définition, cette politique publique est de long terme et à forte dimension interministérielle car elle implique d'agir sur différents vecteurs (comportements, routes, équipements).

Les orientations en matière de lutte contre l'insécurité routière, sont notamment fixées par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR). Lors de la réunion du 9 janvier 2018, celui-ci a adopté 18 mesures fortes. La plupart de ces mesures ont été mises en œuvre entre 2018 et 2020, selon qu'elles requièrent ou non des dispositions législatives ou des développements informatiques.

Ces mesures concernent notamment:

- la lutte contre la vitesse, avec la réduction de 90 km/h à 80 km/h des vitesses maximales autorisées sur les routes à une voie et à double-sens sans séparateur central ;
- la lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, en incitant les usagers de la route à l'auto évaluation de leur taux d'alcoolémie ou en imposant la pose d'un éthylotest anti-démarrage avec suivi médico-psychologique en cas de récurrence d'infraction de conduite en état alcoolique ;
- la lutte contre la conduite après usage de stupéfiants en simplifiant le contrôle de la conduite sous stupéfiants par l'utilisation d'un prélèvement salivaire sans recourir à une prise de sang ;
- le respect de l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite avec la possibilité de retenir le permis de conduire si dans le même temps, une infraction menaçant la vie d'autrui est commise ;
- la protection des piétons, cyclistes et usagers des deux-roues motorisés en aménageant les infrastructures, en développant les formations et en recommandant le port d'équipements adéquats ;
- l'amélioration de l'accès à un permis moins cher avec le développement de la formation sur simulateur de conduite et la conversion facilitée du permis « boîte automatique » en permis classique.

Cette politique volontariste a permis d'obtenir des résultats sensibles dès 2018.

En 2018, 3 488 personnes ont perdu la vie sur les routes de France dont 3 248 en France métropolitaine et 240 dans les Outre-mer. C'était le nombre de décès le moins élevé jamais enregistré, soit sept de moins qu'en 2013, année jusque-là record.

En 2019, la tendance se confirmait en France métropolitaine, avec 3 244 personnes ayant perdu la vie.

En 2020, la mortalité routière devrait atteindre, selon les chiffres provisoires, le niveau le plus bas depuis 1924 avec 2 550 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit 694 personnes de moins qu'en 2019. La mortalité routière serait ainsi en baisse par rapport à l'année 2019 de 21,4 %. Les résultats définitifs seront connus à l'été 2021.

Néanmoins, l'évolution hebdomadaire des accidents corporels depuis le début de l'année 2020 est très proche de l'évolution de l'indicateur du trafic sur le réseau routier national (autoroutes et routes nationales concédées ou non). Il est donc très probable qu'une grande partie de la baisse de l'accidentalité constatée en 2020 résulte de la diminution du trafic routier. Dès lors, la baisse de la mortalité routière s'explique essentiellement par la gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie mondiale de la Covid-19. En effet, l'accidentalité des divers usagers a diminué fortement pendant les périodes de restrictions des déplacements.

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a également contraint la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.

Ainsi, au niveau local, les actions prévues et portées par les services de l'État ou les associations ont cessé lors du premier confinement. Les protocoles sanitaires qui ont été mis en œuvre ensuite ont nécessité une adaptation des actions. Certaines ont été réalisées de façon dématérialisée. D'autres ont été menées via les réseaux sociaux. Une partie des actions prévues en plein air a pu être maintenue lorsque les mesures sanitaires de prévention pouvaient être respectées. La délégation à la sécurité routière (DSR) a aussi conforté son soutien aux actions innovantes portées par les associations.

La gestion de cette crise sanitaire a également affecté très fortement le domaine de l'éducation routière. Lors du premier confinement, la DSR a été contrainte d'annuler l'ensemble des examens du permis de conduire, soit près de 400 000 examens. Au deuxième confinement, en novembre 2020, les examens ont été maintenus mais avec un volume moindre. Afin de pallier les difficultés découlant de ces annulations, la DSR a adopté plusieurs mesures pour maintenir une offre d'examens stable :

- rétablissement du nombre d'examens par jour et par inspecteur de 11 à 13 examens en diminuant le temps de chaque examen pour permettre l'application du protocole sanitaire ;
- augmentation importante de l'offre d'examens supplémentaires (plus de 70 000) ;
- recours aux délégués au permis de conduire et à des agents du groupe La Poste ;
- mobilisation des inspecteurs retraités toujours titulaires d'une qualification professionnelle.

En dépit de ces mesures, l'annulation des examens n'a pu être intégralement compensée.

Par ailleurs, la crise sanitaire a amené la délégation à la sécurité routière à réorienter sa communication grand public au fil des autorisations de circulation sur le territoire et en fonction des comportements (grands excès de vitesse) et des mobilités générées par le contexte (par exemple, la démultiplication de la pratique du vélo urbain).

Ainsi, lors de la sortie du premier confinement, la DSR a décidé de lancer une campagne « Ensemble » (TV, radio, digital), pour inciter les Français à prolonger sur la route les comportements de prudence et de solidarité qui se sont si fortement manifestés pendant les deux mois de confinement. En septembre, elle a lancé la première de ses campagnes exclusivement dédiée aux risques pour les cyclistes.

Depuis fin 2019, la sécurité routière a adopté une nouvelle signature de communication qui se veut bienveillante et fraternelle. Dans le contexte de la crise sanitaire où il convient de se protéger les uns les autres, cette signature « vivre, ensemble » acquiert une signification particulière.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR 1.1 Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

OBJECTIF 2 Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR 2.1 Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

INDICATEUR

1.1 – Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre annuel des tués (France métropolitaine)	Nb	3 248	3 244	en baisse	en baisse	2550	en baisse
Nombre annuel des tués (Départements d'outre-mer)	Nb	144	162	en baisse	en baisse	160	en baisse
Nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de deux ans de permis)	Nb	269	288	en baisse	en baisse	Pas disponible	en baisse
Nombre de tués hors agglomération hors autoroutes	Nb	2 016	1 944	en baisse	en baisse	1501	en baisse

Commentaires techniques

Source des données : Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Mode de calcul :

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière, dit fichier BAAC (Bulletins d'analyse des accidents corporels), contient les données des accidents de la route enregistrés par les services de police nationale ou de gendarmerie compétents géographiquement. Ces données sont saisies dans les logiciels des forces de l'ordre puis envoyés dans le système d'information de l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière). L'ONISR et les observatoires locaux, avec l'appui du Cerema et de gestionnaires de voirie partenaires, assurent des contrôles supplémentaires aux logiciels de saisie utilisés par les forces de l'ordre, corrigent éventuellement les données avant validation. La base annuelle du fichier BAAC pour l'année N n'est arrêtée qu'en mai de l'année N+1. Les indicateurs principaux d'accidentalité **pour la métropole et les départements d'outre-mer** sont **labellisés** par l'Autorité de la Statistique Publique (état quasi-définitif publié fin janvier de l'année N+1, état définitif publié à partir de fin mai de l'année N+1).

Les données fournies pour 2020 sont des estimations, considérées comme des résultats quasi-définitifs et labellisées, mais ces estimations ne peuvent être réalisées que pour certains indicateurs : les informations relatives au permis de conduire ne sont pas encore suffisamment consolidées pour permettre d'estimer le nombre de tués parmi les jeunes conducteurs (moins de 2 ans de permis) ou le nombre de conducteurs sans permis impliqués dans les accidents. Les données 2020 ne seront connues et publiées par l'ONISR qu'à partir de mai 2021, et les valeurs définitives seront intégrées dans le projet annuel de performances pour 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1 – Nombre annuel des tués

Pour mémoire, les résultats définitifs seront connus en mai 2021 à l'issue de la phase de consolidation de la base de données de l'ONISR.

• sous-indicateur « Nombre annuel des tués en France métropolitaine »

Les résultats quasi-définitifs de l'accidentalité routière en 2020 établis par l'ONISR font état de 2 550 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine en 2020, soit 694 personnes de moins qu'en 2019. La mortalité routière serait ainsi en baisse par rapport à l'année 2019, avec une variation de - 21,4 %, et atteindrait le niveau le plus bas depuis 1924. **Cette évolution s'explique en grande partie par les effets de l'épidémie mondiale de la Covid-**

19. Par rapport à 2010, la mortalité routière est inférieure de - 36,1 %, soit 1 442 vies épargnées en 2020 par rapport à 2010.

Chaque année, plus de la moitié des tués en France sont des **automobilistes**. En 2020 cependant, ils ne représentent que 49 % de la mortalité routière avec **1 243 tués**, soit 379 de moins qu'en 2019 (- 23 %).

577 personnes sont décédées en **deux-roues motorisés (98 cyclomotoristes et 479 motocyclistes)**. La mortalité des usagers de deux-roues motorisés a baissé plus que la moyenne pour des raisons différentes :

- la réduction de la mortalité **cyclomotoriste** (36 tués de moins qu'en 2019) concerne exclusivement les moins de 30 ans et se concentre sur les périodes de confinement ou de réduction du temps scolaire en présentiel (que ce soit en juin ou en septembre-octobre) ;

- la réduction de la mortalité **motocycliste** (136 tués de moins qu'en 2019) cumule l'effet confinement sur des mois habituellement forts en termes de pratique (mars-avril), avec le fait que les mois de desserrement des contraintes sanitaires par rapport à l'épidémie ont vu des conditions météo pluvieuses (juin et septembre) en particulier dans le sud.

La mortalité **piétonne, 389 tués**, baisse moins que la moyenne (94 tués de moins, soit - 19 %) alors même que les seniors constituent toujours plus de la moitié des personnes décédées à pied. En effet, la réduction de la mortalité piétonne des 75 ans et plus est bien plus forte que la moyenne (- 24 %) mais la mortalité piétonne des 65-74 ans baisse à peine.

Enfin la mortalité des **cyclistes** baisse légèrement (- 7 %), 174 cyclistes tués, soit 13 de moins qu'en 2019. Si l'on tient compte des périodes pendant lesquelles les déplacements ont été fortement contraints, ceci traduit un fort développement de la pratique, en particulier hors agglomération où les vitesses élevées des usagers motorisés rendent les cyclistes plus vulnérables.

L'indicateur de **mortalité rapportée à la population** s'était établi en 2019 à 50 tués par million d'habitants, dans la moyenne des pays d'Europe. En 2020, il chute à **39 tués par million d'habitants**. En dépit des circonstances exceptionnelles de cette année de pandémie, les âges les plus à risque restent en sur-risque par rapport à la moyenne de 2019, puisqu'en 2020 on enregistre :

- **85 tués par million** pour les jeunes de **18-24 ans**
- **56 tués par million** pour les seniors de **75 ans ou plus**
- **54 tués par million** pour les **25-34 ans**.

• **sous-indicateur « Nombre annuel des tués dans les départements d'outre-mer »**

160 personnes seraient décédées sur les routes des départements d'outre-mer, un résultat estimé stable par rapport à 2019. En effet les mesures liées à la crise sanitaire ont été variables selon les départements, et globalement sur l'année, appliquées sur des périodes moins longues qu'en métropole.

La mortalité piétonne est la plus basse de ces 10 dernières années (29 tués, contre 43 tués en 2019) alors que la mortalité en deux-roues motorisé est la plus forte de ces 10 dernières années (67 tués, contre 50 en 2019). La mortalité automobiliste est légèrement inférieure à celle de l'an dernier avec 47 tués.

OBJECTIF

2 – Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

INDICATEUR

2.1 – Délai d'attente médian aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai d'attente médian annuel pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentation à l'examen pratique du permis de conduire B	jours calendaires	42	42	42	50	63	42
Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière	€/permis	65	65,9	65,4	67,4	86,6	65,4

Commentaires techniques**Indicateur 2.1**

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : les données sont extraites des systèmes d'information « Aurige, ICER ». Cet outil permet aux inspecteurs du permis de conduire d'y relater, en temps réel, l'ensemble de leurs activités relevant du domaine du permis de conduire.

Les valeurs communiquées en 2016 étaient calculées selon l'ancienne réglementation.

Depuis le 24 décembre 2019, date de la promulgation de la loi d'orientation des mobilités, l'indicateur annuel de référence est la valeur médiane des délais d'attente entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B du permis de conduire. En 2020, le délai médian est de 63 jours.

Indicateur 2.2

Source des données : Délégation à la sécurité routière (DSR)

Mode de calcul : le numérateur (coût total) intègre les dépenses (en crédits de paiement) opérées au cours de l'année considérée au titre de la rémunération (y compris contribution au CAS « pensions ») versée aux agents chargés d'organiser les activités d'examen, ainsi que les frais de déplacement, de fonctionnement et de formation initiale et continue induits par ces activités.

Le dénominateur (nombre de permis) correspond au nombre de permis de catégorie A, B, C et D délivrés suite aux examens pratiques au cours de l'année considérée.

Le tableau ci-dessous précise les valeurs ayant permis le calcul de l'indicateur :

	Unité	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020
Numérateur = coût total d'obtention du permis de conduire pour la délégation à la sécurité routière	€ (C) = (1)+(2)+(3)	65 414 015,66 €	67 150 318 €	<u>69 723 813 €</u>
Masse salariale correspondant aux activités d'examen hors CAS pension	(1)	35 779 743,03 €	37 250 044 €	<u>38 776 885 €</u>
Masse salariale correspondant aux activités d'examen – part CAS pension	(2)	17 990 669,63 €	18 431 237 €	<u>18 950 128 €</u>
Frais de fonctionnement	(3)	11 643 603,00 €	11 469 037 €	<u>11 996 800 €</u>
Dénominateur = nombre de permis délivrés	N= nombre de permis de conduire	1 006 687	1 018 916	<u>805 000</u>
Indicateur Numérateur/Dénominateur	= €/permis (U) = (C)/(N)	65,00 €	65,90 €	<u>86,6 €</u>

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur 2.1.1 « Délai d'attente pour un candidat entre sa première et sa deuxième présentations à l'examen pratique du permis de conduire B (du point de vue de l'usager) »

La réduction des délais de passage à l'examen pratique du permis de conduire constitue un des objectifs majeurs de la réforme du permis de conduire engagée en 2014. La valeur de l'indicateur du délai moyen a baissé de 30 jours entre 2013 et 2017, passant de 93 jours à 63 jours sous l'effet conjugué de plusieurs mesures : mise en place depuis l'été 2014 d'une augmentation de 12 à 13 passages d'examens pratiques B par jour pour un inspecteur et par le recentrage de l'activité des inspecteurs du permis de conduire sur l'examen pratique du permis de conduire B. Le transfert de l'épreuve théorique générale aux organismes agréés le 13 juin 2016 a par ailleurs conforté cette tendance.

Depuis 2018, une évolution réglementaire est intervenue modifiant le calcul du délai d'attente puisque désormais un candidat ayant échoué à l'examen pratique peut se représenter à l'épreuve après 2 jours et non plus 7 comme précédemment. Ainsi à partir de 2018, les valeurs communiquées sont calculées en prenant en compte cette nouvelle réglementation.

Par ailleurs, depuis la promulgation de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, le délai médian est désormais retenu comme indicateur de référence en lieu et place du délai moyen. Le délai médian est celui en dessous duquel la moitié des candidats attend une place d'examen après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire. **Ce délai médian qui était de 42 jours en 2019 est de 63 en 2020.**

En raison du premier confinement, mis en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la délégation à la sécurité routière (DSR) a été contrainte d'annuler l'ensemble des examens du permis de conduire entre le 16 mars 2020 et le 8 juin 2020, date de reprise progressive des examens. Au deuxième confinement en novembre 2020, les examens ont été maintenus mais les leçons de conduite suspendues.

Pendant la première période, certains candidats n'ont pu se présenter à l'examen reportant ainsi la date de leur examen au dé-confinement. A la reprise des examens, les délais d'attente ont augmenté mécaniquement puisque les candidats qui devaient se présenter une seconde fois après un premier échec avant le dé-confinement ont subi une attente supplémentaire d'une durée au moins égale à celle du confinement.

Les mesures visant à augmenter l'offre de places d'examen B ont permis de contenir l'augmentation du délai médian. En dépit de ces dernières, l'indicateur prévisionnel 2020 initialement estimé à 42 jours doit néanmoins être revu à la hausse à 63 jours.

INDICATEUR 2-2 – Coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère chargé de la sécurité routière

Le coût unitaire d'obtention du permis de conduire pour l'administration est en augmentation entre 2018 et 2019 (+0,90 €), soit un coût pour 2019 de 65,90 € contre 65 € en 2018. La prévision 2020 prévoyait une légère baisse de ce coût à 65,40 €. Le coût du permis de conduire constaté en 2020 est en forte augmentation à 86,60 €.

Le nombre d'examens non réalisés en raison des mesures de confinement n'a pu être intégralement compensé ce qui a entraîné inéluctablement une diminution du nombre de permis délivrés en 2020 (- 20% soit 200 000 permis en moins que 2019) augmentant de facto le coût unitaire du permis de conduire à 86,60 €

Par ailleurs, le montant des dépenses prises en compte est en hausse par rapport à 2019 (+ 3,83 % entre 2019 et 2020) notamment en raison du remboursement des salaires des 23 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par La Poste et de l'augmentation du coût de formation initiale des IPCSR résultant de la mise en place d'une seconde promotion d'IPCSR et d'un nombre d'agents formés supérieur en 2020 par rapport à 2019.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 655 467		1 810 000 1 839 825		3 474 988 3 495 292	3 474 988
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 16 090 018	314 030	3 352 446 3 926 367		16 290 530 20 330 415	16 350 530
03 – Éducation routière	13 234 316 14 529 033	3 560 000 1 536 409	6 377 406 1 944 661	-1 632	23 171 722 18 008 470	23 171 722
Total des AE prévues en LFI	27 837 388	3 560 000	11 539 852	0	42 937 240	42 997 240
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+89 550 (hors titre 2)			+89 550	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 476 969 (hors titre 2)			+1 476 969	
Total des AE ouvertes		44 503 759 (hors titre 2)			44 503 759	
Total des AE consommées	32 274 518	1 850 438	7 710 854	-1 632	41 834 177	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 569 696		1 810 000 1 733 349		3 474 988 3 303 045	3 474 988
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 15 655 462	314 514	3 352 446 3 711 324		16 290 530 19 681 301	16 350 530
03 – Éducation routière	12 889 316 13 975 075	3 560 000 2 489 115	6 377 406 1 943 961		22 826 722 18 408 152	22 826 722
Total des CP prévus en LFI	27 492 388	3 560 000	11 539 852	0	42 592 240	42 652 240
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+89 550 (hors titre 2)			+89 550	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-39 293 (hors titre 2)			-39 293	
Total des CP ouverts		42 642 497 (hors titre 2)			42 642 497	
Total des CP consommés	31 200 233	2 803 630	7 388 634	0	41 392 497	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>					
<i>Consommation 2019</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 631 466		1 560 000 1 589 908	3 224 988	3 224 988 3 221 375
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 13 768 738	78 955	3 352 446 5 320 118	16 290 530	26 340 530 19 167 810
03 – Éducation routière	13 845 123 13 568 068	3 885 000 2 997 727	5 535 985 1 987 551	23 266 108	23 266 108 18 553 345
Total des AE prévues en LFI	28 448 195	3 885 000	10 448 431	42 781 626	52 831 626
Total des AE consommées	28 968 272	3 076 682	8 897 577		40 942 530

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>					
<i>Consommation 2019</i>					
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme	1 664 988 1 626 917	25 219	1 560 000 1 183 472	3 224 988	3 224 988 2 835 608
02 – Démarches interministérielles et communication	12 938 084 13 993 393	74 046	3 352 446 5 297 764	16 290 530	26 340 530 19 365 203
03 – Éducation routière	12 749 521 13 858 041	3 885 000 2 453 436	5 535 985 1 987 526	22 170 506	22 170 506 18 299 003
Total des CP prévus en LFI	27 352 593	3 885 000	10 448 431	41 686 024	51 736 024
Total des CP consommés	29 478 351	2 552 701	8 468 762		40 499 813

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	28 968 272	27 837 388	32 274 518	29 478 351	27 492 388	31 200 233
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 963 672	27 837 388	32 164 398	29 409 001	27 492 388	31 102 613
Subventions pour charges de service public	4 600	0	110 120	69 350	0	97 620
Titre 5 – Dépenses d'investissement	3 076 682	3 560 000	1 850 438	2 552 701	3 560 000	2 803 630
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 706 465	3 560 000	1 843 694	2 182 761	3 560 000	2 685 986
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	370 216	0	6 744	369 939	0	117 643
Titre 6 – Dépenses d'intervention	8 897 577	11 539 852	7 710 854	8 468 762	11 539 852	7 388 634
Transferts aux ménages	1 963 751	6 377 406	1 934 579	1 963 751	6 377 406	1 934 579
Transferts aux entreprises	643 076	1 000 000	801 616	357 765	1 000 000	788 534
Transferts aux collectivités territoriales	2 025 353	0	622 743	2 017 854	0	574 429
Transferts aux autres collectivités	4 265 397	4 162 446	4 351 916	4 129 392	4 162 446	4 091 092

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	-1 632	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	-1 632	0	0	0
Total hors FdC et AdP		42 937 240			42 592 240	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 566 519			+50 257	
Total*	40 942 530	44 503 759	41 834 177	40 499 813	42 642 497	41 392 497

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 040 762	60 000	89 550	2 040 762	60 000	89 550
Total	2 040 762	60 000	89 550	2 040 762	60 000	89 550

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		2 650		2 650				
03/2020		550		550				
05/2020		200		200				
06/2020		1 650		1 650				
07/2020		1 540		1 540				
08/2020		750		750				
09/2020		2 950		2 950				
10/2020		9 110		9 110				
11/2020		18 340		18 340				
12/2020		1 810		1 810				
Total		39 550		39 550				

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		50 000		50 000				
Total		50 000		50 000				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		1 530 062						
Total		1 530 062						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		1 975 542		1 975 542				
Total		1 975 542		1 975 542				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		850		850				
Total		850		850				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						311 995		311 995
Total						311 995		311 995

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						1 717 490		1 703 690
Total						1 717 490		1 703 690

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		3 596 004		2 065 942		2 029 485		2 015 685

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		3 474 988 3 495 292	3 474 988 3 495 292		3 474 988 3 303 045	3 474 988 3 303 045
02 – Démarches interministérielles et communication		16 290 530 20 330 415	16 350 530 20 330 415		16 290 530 19 681 301	16 350 530 19 681 301
03 – Éducation routière		23 171 722 18 008 470	23 171 722 18 008 470		22 826 722 18 408 152	22 826 722 18 408 152
Total des crédits prévus en LFI *	0	42 937 240	42 937 240	0	42 592 240	42 592 240
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 566 519	+1 566 519		+50 257	+50 257
Total des crédits ouverts	0	44 503 759	44 503 759	0	42 642 497	42 642 497
Total des crédits consommés	0	41 834 177	41 834 177	0	41 392 497	41 392 497
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 669 581	+2 669 581		+1 250 000	+1 250 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	42 988 678	42 988 678	0	42 643 678	42 643 678
Amendements	0	-51 438	-51 438	0	-51 438	-51 438
LFI	0	42 937 240	42 937 240	0	42 592 240	42 592 240

La dotation prévue en crédits hors titre 2 dans le projet annuel de performances était de 42 988 678 € en AE et de 42 643 678 € en CP.

Lors de l'examen du PLF par le Parlement, deux amendements ont été adoptés : l'un à hauteur de 121 156 € consacré au fonctionnement des cellules d'éducation routière, le second au titre de la participation du programme 207 aux amendements adoptés lors de la discussion parlementaire.

Le montant des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale a ainsi atteint la somme de 42 937 240 € en AE et de 42 592 240 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Au cours de la gestion 2020, sont intervenus les mouvements réglementaires suivants :

- arrêté du 24 janvier 2020 portant report de crédits : le programme 207 a été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2019 à hauteur de 1 530 062 € en AE (AENE) ;
- arrêté du 29 janvier 2020 portant report de crédits des fonds de concours : 1 975 542 € en AE et en CP ;
- arrêté du 11 mars 2020 portant report de crédits hors AENE et hors fonds de concours : le programme 207 a également été alimenté par des reports de crédits non consommés en 2019 à hauteur de 850 € en AE et en CP ;
- décret n° 2020-1480 du 30 novembre 2020 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 : - 1 717 490 € en AE et - 1 703 690 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Fonds de concours

Le montant des fonds de concours rattachés au programme 207 au cours de la gestion 2020 s'est élevé à 50 000 € en AE=CP. Ces fonds de concours ont permis de financer une maison de la sécurité routière itinérante.

Attribution de produits

En 2017, une attribution de produits a été créée. Elle porte le numéro 2-2-00530 et s'intitule « produit des cessions de biens mobiliers ». En 2020, le montant des attributions de produits rattachées au programme 207, au titre de cette attribution de produits, s'est élevé à 39 550 € en AE=CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 717 490	1 717 490	0	1 703 690	1 703 690
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 717 490	1 717 490	0	1 703 690	1 703 690

Les crédits de la réserve de précaution initiale se sont élevés à 1,72 M€ en AE et à 1,70 M€ en CP, ventilés de manière homogène entre tous les postes de dépenses du programme.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés par le décret n° 2020-1480 du 30 novembre 2020 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 .

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 44 503 759	CP ouverts en 2020 * (P1) 42 642 497
AE engagées en 2020 (E2) 41 834 177	CP consommés en 2020 (P2) 41 392 497
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 2 326 640	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 7 989 294
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 342 941	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 33 403 203

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 7 989 294					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 7 989 294	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 7 989 294	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2020 (E2) 41 834 177	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 33 403 203	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 8 430 974	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 8 430 974	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 6 895 365
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 1 535 609

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements fin 2020 sont estimés à 8,43 M€. Ils étaient de 7,99 M€ fin 2019.

Ces restes à payer se ventilent ainsi :

- 1,54 M€ au titre des études et du fonctionnement courant ;
- 2,26 M€ au titre des dépenses de communication ;
- 0,64 M€ au titre des dépenses engagées dans le cadre des plans départementaux en faveur de la sécurité routière ;

- 1,15 M€ au titre du fonctionnement des cellules d'éducation routière ;
- 1,92 M€ au titre des investissements dans les centres d'éducation routière ;
- 0,92 M€ au titre des dépenses relatives à la formation et à l'animation du réseau d'éducation routière.

Ils seront réglés en 2021 et 2022.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Observation, prospective, réglementation et soutien au programme		3 474 988 3 495 292	3 474 988 3 495 292		3 474 988 3 303 045	3 474 988 3 303 045

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2020, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020.

Après correction de ces éléments, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 01 est de **3 503 529 € en AE** et de **3 324 174 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONISR	30 881	41 921
<i>dont Titre 3</i>	30 881	41 921
Fonctionnement des observatoires locaux	288 672	285 312
<i>dont Titre 3</i>	253 672	250 312
<i>dont Titre 6</i>	35 000	35 000
Etudes de recherche de l'administration centrale	1 201 566	1 201 132
<i>dont Titre 3</i>	46 741	82 783
<i>dont Titre 6</i>	1 154 825	1 118 349
Etudes de recherche du réseau scien. et technique	550 000	550 000
<i>dont Titre 6</i>	550 000	550 000
Soutien au programme	1 332 410	1 215 809
<i>dont Titre 3</i>	1 332 410	1 215 809
Fonds d'innovation	100 000	30 000
<i>dont Titre 6</i>	100 000	30 000
TOTAL Action 1	3 503 529	3 324 174

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 664 988	1 655 467	1 664 988	1 569 696

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 664 988	1 655 467	1 664 988	1 569 696
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 810 000	1 839 825	1 810 000	1 733 349
Transferts aux entreprises	1 000 000	724 057	1 000 000	712 166
Transferts aux autres collectivités	810 000	1 115 768	810 000	1 021 183
Total	3 474 988	3 495 292	3 474 988	3 303 045

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après correction, le montant des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel relevant en réalité de l'action 01 est de **1 663 704€ en AE et 1 590 825 € en CP**.

Lors de la phase de budgétisation, la distinction entre les différents types d'études (administration centrale ou réseau scientifique et technique, titre 3 ou titre 6) n'est pas toujours possible *a priori*. Dès lors, en cours d'exécution, la répartition des crédits entre nature de la dépense ou type d'étude évolue.

1. Observatoires et études : 331 294 € en AE et 375 016 € en CP

- Les observatoires locaux de l'accidentologie routière : 253 672 € en AE et 250 312 € en CP

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) s'appuie sur un réseau d'observatoires locaux. A l'échelon départemental, les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR) ont pour missions le suivi et la correction des données d'accident, l'animation de réunions sur la qualité des données d'accidents, l'analyse de l'accidentalité locale, le pilotage d'études locales de sécurité routière, la production de baromètres périodiques et de bilans détaillés annuels de l'accidentalité locale ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances en accidentologie.

A l'échelon régional, les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR) ont pour missions l'animation et l'accompagnement des ODSR, l'analyse de l'accidentalité au niveau régional ainsi que la diffusion et la valorisation des connaissances.

Des délégations de crédits sont faites aux responsables des BOP régionaux du programme pour la prise en charge du fonctionnement de ces observatoires locaux.

L'organisation de dialogues de gestion à mi-parcours et en fin de gestion permet de procéder à un bilan des actions locales de l'année N, d'identifier les actions en projet pour l'année N+1 et de prendre connaissance d'éléments du contexte local.

Les crédits attribués dans ce cadre permettent de renforcer le pilotage et les synergies entre les échelons déconcentrés ainsi que de financer les études réalisées localement en complémentarité avec les travaux pilotés au niveau national.

- L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) : 30 881 € en AE et 41 921 € en CP

L'ONISR assure au titre de ses missions statistiques la collecte, la mise en forme, l'interprétation et la diffusion au plan national ou international des données statistiques françaises se rapportant à la sécurité routière. Les indicateurs principaux d'accidentalité routière sont labellisés par l'Autorité de la Statistique Publique. L'ONISR assure par ailleurs pour le compte de la Délégation à la Sécurité Routière (DSR) la programmation et le suivi des études sur l'insécurité routière, et l'évaluation des nouvelles mesures de sécurité prises ou envisagées. En 2017, l'ONISR s'est structuré en deux bureaux, l'un en charge des productions statistiques (STAT) et l'autre du pilotage et de la valorisation des études, recherches et des évaluations (ETUD).

Ces crédits permettent de financer les frais de fonctionnement de l'ONISR, autres que ceux pris en charge par d'autres lignes du programme 207. A titre d'exemple, la publication du bilan annuel de l'accidentalité est financée sur ces crédits.

Des enveloppes spécifiques sont dédiées à l'ONISR pour assurer ses missions (cf.infra).

- Les études et recherches menées pour le compte de la DSR : 46 741 € en AE et 82 783 € en CP

Ces dépenses concernent :

- d'une part, la conclusion de marchés publics permettant de recueillir des données relatives aux parcs automobile et motocycliste français ;
- d'autre part, l'évaluation de l'expérimentation « Rendez-vous permis » permettant l'attribution par voie électronique des places d'examen au permis de conduire.

2. Soutien au programme : 1 332 410 € en AE et 1 215 809 € en CP

- Fonctionnement courant du programme : 804 053 € en AE et 805 265 € en CP

Ce poste permet la prise en charge des dépenses suivantes :

- les frais de fonctionnement de la DSR (téléphonie mobile, fournitures, représentation, documentation, publication dans les journaux d'annonce légale, traduction) ;
- les cotisations de la DSR à divers organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ;
- les frais de déplacement des agents de la DSR dans le cadre de leur mission ;
- les dépenses de formation spécifiques à la sécurité routière pour les agents de l'administration centrale.

Les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel hydro alcoolique etc.) relèvent également de ce poste de dépenses

Dépenses de fonctionnement liées à la politique publique du programme : 528 357 € en AE et 410 454 € en CP.

Ont été financés :

- l'impression, le stockage et le routage de la documentation institutionnelle de la DSR destinée aux acteurs locaux de la sécurité routière, tant publics qu'associatifs, à hauteur de 439 835 € en AE et 322 867 € en CP
- le versement d'une subvention à l'organisme chargé des œuvres sociales des personnels spécifiques à la sécurité routière (CAES) pour 85 000 € en AE et en CP.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après correction, le montant des dépenses d'intervention relevant de l'action 01 est de **1 839 825 € en AE et 1 733 349 € en CP.**

La distinction entre titre 3 ou titre 6 des dépenses relatives aux études n'est pas possible au stade de la budgétisation, la répartition évolue donc au cours de la gestion, ce qui génère des écarts entre la LFI et l'exécution.

1. Études de recherche de l'administration centrale : 1 154 825 € en AE et 1 118 349 € en CP

L'ONISR confie à des partenaires publics et privés la conduite d'études permettant d'approfondir et de développer les connaissances sur la sécurité routière sous différents aspects (économique, comportemental, sociologique, juridique, technologique).

Le principal poste de dépenses concerne le financement annuel du conventionnement avec l'Union Technique de l'Automobile, du Motocycle et du Cycle (UTAC-CERAM) prévoyant la réalisation de travaux et études pré-réglementaires relatifs à la sécurité des véhicules et de leurs équipements, conformément aux réglementations européennes et internationales. Ce programme comprend des travaux sur les procédures de réception et exploitation des données, des études sur les véhicules et leurs équipements en matière de sécurité primaire et secondaire ainsi que la participation de la France au programme européen des nouveaux véhicules (Euro NCAP).

Cette convention intègre depuis 2017 les travaux conduits annuellement par l'UTAC, la transmission des données CNIT (code national d'identification du type d'un véhicule), afin de compléter les données BAAC des véhicules impliqués dans un accident corporel. Elle comprend également en 2020 le projet intitulé « Etude de l'impact du niveau d'équipement des véhicules utilitaires » présenté dans le cadre de la 4ème session de l'appel à projets de la DSR.

Plusieurs études menées dans le cadre de l'appel à projets de 2020 ont également fait l'objet de subventions, imputées sur le programme 207 :

- Le projet Smartmoov – Eunomia relatif à l'utilisation d'une dashcam dans l'apprentissage de la conduite : 77 887 € en AE et 46 733 € en CP ;
- La convention PARCOURS sur « Le parcours de soins des accidentés de la route » : 132 603 € en AE ;
- Le projet CraVAT, « Caractéristiques des Véhicules Accidentés selon la Typologie des accidents » pour un montant de 112 717 € en AE et de 67 630 € en CP ;
- Le projet « Prévalence de l'anxiété de la conduite et impact sur les capacités attentionnelles en conduite », pour un montant de 175 122 € en AE et de 105 073 € en CP.

2. Études de recherche du réseau scientifique et technique : 550 000 € en AE et en CP

La principale dépense est relative à la convention conclue entre le Cerema et la Délégation à la sécurité routière (DSR) relative au programme « Sécurité routière » du Cerema pour l'année 2020. Cette convention définit, au niveau national, les termes et conditions dans lesquels la DSR apporte un concours financier au Cerema à la réalisation de son programme de travail pour l'année sur les activités de Sécurité routière dont le Cerema est responsable.

Cette convention nationale s'accompagne de conventions régionales signées entre les observatoires locaux et le Cerema. Par le biais de ces conventions, le Cerema apporte son appui technique dans le cadre de réalisation d'études locales ou de formation au système d'information des accidents.

3. Fonctionnement des observatoires locaux : 35 000 € en AE et en CP

Comme indiqué ci-dessus, les observatoires de sécurité routière des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est ont passé une convention avec le Cerema sur les crédits du titre 6 pour la réalisation d'études locales.

4. Fonds innovation : 100 000 € en AE et 30 000 € en CP

Lors du comité interministériel du 9 janvier 2018, un fonds spécial pour l'innovation a été créé et réparti entre les programmes 207 « Sécurité et éducation routières » et 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière ».

En 2020, la première innovation portée par le fonds concerne le développement d'appareils de détection des stupéfiants destinés aux forces de sécurité intérieure lors des contrôles routiers, également appelés « stupomètre ». Le « stupomètre » est un appareil portable dédié au contrôle de l'usage de stupéfiants en bord de route, comme peuvent être effectués actuellement les tests d'alcoolémie avec un éthylomètre. Les crédits utilisés en 2020 ont permis d'initier une étude relative à la faisabilité du dispositif.

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

02 – Démarches interministérielles et communication

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Démarches interministérielles et communication		16 350 530 20 330 415	16 350 530 20 330 415		16 350 530 19 681 301	16 350 530 19 681 301

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2020 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020.

Le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 02 est de **20 322 928 € en AE** et de **19 660 291 € en CP**, après correction.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Communication nationale	11 670 619	11 415 158
<i>dont Titre 3</i>	11 670 619	11 415 158
Actions locales et partenariat	8 584 214	8 177 038
<i>dont Titre 3</i>	3 821 680	3 688 328
<i>dont Titre 5</i>	314 030	314 514
<i>dont Titre 6</i>	4 448 504	4 174 196
Financement dans les collectivités d'Outre-mer	68 095	68 095
<i>dont Titre 3</i>	22 748	22 748
<i>dont Titre 6</i>	45 347	45 347
TOTAL Action 2	20 322 928	19 660 291

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 938 084	16 090 018	12 938 084	15 655 462
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 938 084	15 979 898	12 938 084	15 557 842
Subventions pour charges de service public		110 120		97 620
Titre 5 : Dépenses d'investissement		314 030		314 514
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		307 286		307 770
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		6 744		6 744
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 412 446	3 926 367	3 412 446	3 711 324
Transferts aux ménages	60 000		60 000	
Transferts aux entreprises		77 559		76 369
Transferts aux collectivités territoriales		612 660		565 047
Transferts aux autres collectivités	3 352 446	3 236 148	3 352 446	3 069 909
Total	16 350 530	20 330 415	16 350 530	19 681 301

Après corrections, le montant des dépenses de fonctionnement considérées comme relevant en 2020, de l'action 02 a été estimé à **15 515 047 € en AE et à 15 126 234 € en CP**. Ces dépenses relèvent toutes de la catégorie 31, l'exécution d'une partie d'entre elles sous forme de subvention pour charges de service public étant erronée.

1. Communication nationale : 11 670 619 € en AE et 11 415 158 € en CP

La communication constitue un levier essentiel de la lutte contre l'accidentalité routière. Elle favorise la prévention, l'éducation, l'information et le changement des comportements. Elle permet également de faire la pédagogie de la règle et de favoriser l'acceptabilité sociale des mesures. Les thèmes de la communication sont déterminés en fonction de l'analyse de l'accidentalité routière.

Compte tenu de l'accidentalité en 2020 et du contexte sanitaire qui a favorisé l'essor de la pratique du vélo, la DSR a préféré concentrer ses campagnes de fin d'année sur la thématique particulière du vélo et la thématique générale « la vie ». Ce type de dépense relève davantage du programme 207 que du P751, ce qui explique une dépense supérieure sur le programme 207 et moindre sur le P751.

Les campagnes de communication et d'information sont diffusées sur les différents médias (télévision, radio, presse, affichage, internet). La communication passe également par la participation à des événements, des relations presse et des relations publiques soutenues, l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux, et la mobilisation de relais (réseau public local, entreprises, associations etc.).

Les dépenses pour la communication en direction du grand public se sont réparties comme suit :

- Communication nationale : actions « Médias » : 11 075 307 € en AE et 10 703 619 € en CP

Le budget de communication « actions média » permet de mettre en œuvre des campagnes de prévention en finançant l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, ainsi que l'achat des espaces publicitaires pour leur diffusion (TV, radio, internet, cinéma, affichage, presse...).

Ces prises de parole ont été enrichies par la mise en place de plusieurs fils rouges, en radio ou sur des sites d'aide à la conduite comme via Michelin ou Mappy, tout au long de l'année, pour développer un spectre plus large de thématiques.

Enfin, la « Data Management Plateforme », constituée afin de pouvoir mieux toucher les personnes en fonction de leurs centres d'intérêt sur internet et les réseaux sociaux dans les communications de la sécurité routière, a été activée.

Début 2020, la communication s'adosse à sa nouvelle signature dévoilée fin décembre 2019 « Sécurité routière. Vivre, ensemble » avec une première campagne « Merci » en télévision, radio et digital qui donne la parole à des personnes qui ne sont pas mortes ou qui n'ont pas été blessées parce que des automobilistes, qui ont croisé leur chemin, ont conduit prudemment et leur ont évité le pire : « Sur la route, on a tous le pouvoir de sauver une vie ».

Par ailleurs, lors de la sortie du premier confinement, la DSR décide de lancer une campagne pour inciter les Français à la prudence sur la route.

En septembre, devant l'essor de la pratique du vélo et l'augmentation de l'accidentalité routière des cyclistes, la Sécurité routière a déployé une campagne d'affichage urbain d'envergure sur tout le territoire « Attention à vélo, attention aux vélos », destinée aux conducteurs ainsi qu'aux cyclistes en ville et une campagne en presse écrite destinée à la pratique hors agglomération.

L'événement annuel les « Journées de la sécurité routière au travail », à destination des entreprises qui est habituellement programmé en mai, a été reporté en novembre, afin de permettre au plus grand nombre d'entre elles de

l'organiser pour leurs salariés. En amont, une campagne a été réalisée dans la presse professionnelle, mettant à disposition des entreprises, des outils de communication et des supports d'animation

En décembre, avec l'allègement des contraintes notamment en matière de déplacement, la Sécurité routière a entrepris de communiquer fortement pour inciter les Français à ne pas oublier ce qui compte vraiment dans la vie et à ne pas céder à la tentation de prendre des risques sur la route « Sur la route, n'oublions jamais ce qui compte vraiment ».

- Communication nationale actions « Hors-médias » : 540 599 € en AE et 654 648 € en CP

Les campagnes précitées ont été complétées par des actions de communication « hors médias » événementielles. Elles se traduisent par l'organisation de manifestations et la participation à des événements nationaux, dans un format compatible avec le contexte sanitaire.

Les principales manifestations que la DSR a organisé ou auxquelles elle a participé sont les suivantes :

- Une diffusion de conseils apposés sur les vélos et trottinettes en libre-service dans plusieurs villes de France et sur plusieurs jours.
- A l'occasion des Journées de la sécurité routière au travail, l'organisation d'un webinaire avec la philosophe et psychanalyste, Cynthia Fleury, sur le « Vivre ensemble dans l'espace public de la route ».
- L'organisation du « Prix innovation sécurité routière 2020 » (lauréats entreprises) et du « Challenge innovation sécurité routière » (lauréats étudiants).
- Le prix « Les pros ont du talent » pour récompenser les artisans et commerçants engagés dans la lutte contre l'insécurité routière en contexte professionnel.
- La présence de « Sam » (celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas) sur les événements à distance et sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jeunes à organiser leur retour en toute sécurité.
- Le concours de photographie estival auprès des automobilistes et motards « On pose pour la pause ».
- L'achat d'éthylotests et autres objets promotionnels pour les opérations de terrain.
- Le lancement d'un programme d'accompagnement régulier par e-mailing des jeunes conducteurs pendant les trois premières années de leur conduite, période de forte surexposition de cette population dans l'accidentalité routière.

- Communication nationale : évaluation et support : 54 713 € en AE et 56 891 € en CP

Les autres dépenses liées à la communication nationale correspondent aux opérations suivantes :

- études pré et post-campagnes de communication ;
- évaluation globale de la politique de sécurité routière par l'intermédiaire de sondages d'opinion ou baromètres ;
- édition ;
- routage dans les départements ;
- études ou sondages en appui des actions de communication.

2. Actions locales et partenariats : 3 844 428 € en AE et 3 711 076 € en CP

- Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 726 921 € en AE et 3 589 965 € en CP

En matière de sécurité routière, l'action locale est portée dans chaque département par le Préfet. Le Document général d'orientations (DGO), élaboré pour la période 2018-2022, constitue le cadre stratégique de la programmation déclinée annuellement par les Plans Départementaux d'Action en Sécurité Routière.

Ces actions sont menées soit directement par les services de l'État (elles sont alors imputées sur du titre 3 ou du titre 5), soit en partenariat avec des associations ou des collectivités locales (elles relèvent alors du titre 6- cf. infra). Le montant total de la dépense, tous titres confondus, est de 7,74 M€ en AE et de 7,46 M€ en CP.

Le contexte de l'année 2020 a fortement contraint la mise en œuvre des actions initialement prévues et portées directement par les services de l'État. À l'arrêt total des actions sur le terrain pendant le premier confinement ont succédé plusieurs mois de protocoles sanitaires nécessitant l'adaptation pragmatique des projets portés par les coordinations de sécurité routière départementales. Certaines actions initialement prévues ont ainsi été réalisées de façon dématérialisée. L'utilisation des différents outils de communication s'est fortement enrichie de contenus à destination des publics cibles (jeunes, seniors, piétons ou cyclistes). Le contexte des changements d'usage (recours plus fréquent au vélo ou aux engins alternatifs) a suscité des actions dédiées permettant d'accompagner ces nouvelles mobilités. Enfin, une partie des actions a pu être maintenue, en particulier lorsqu'elles se déroulaient en plein air, dans le respect des gestes barrières en vigueur.

- Financement d'actions dans les collectivités d'outre-mer : 22 748 € en AE et en CP

Les collectivités d'outre-mer bénéficient également de financement pour mener des actions de sécurité routière dans leur territoire. La part importante de la jeunesse dans ces territoires mais aussi la spécificité des mobilités orientent les priorités du soutien de l'État aux actions de prévention de l'insécurité routière.

La Polynésie française a ainsi perçu des crédits d'un montant de 68 107 € en AE et CP (tous titres confondus). Ces crédits ont financé des campagnes de prévention en milieu scolaire ou des sensibilisations à l'égard des plus jeunes sur le respect des règles de sécurité (port du casque, ceinture de sécurité). En milieu urbain, des actions alternatives à la sanction mais aussi la diffusion de message de prévention ont été mis en œuvre auprès des conducteurs de deux-roues motorisés.

Saint-Pierre et Miquelon a bénéficié pour la seconde année d'un soutien aux actions de communication interministérielle liées à la sécurité routière, portées par les services de l'État dans le territoire, à hauteur de 7 500€ en AE et CP.

- Politique locale sous maîtrise d'ouvrage centrale - organisation déconcentrée de manifestations nationales : 26 083 € en AE et 29 687 € en CP

Des services déconcentrés ou régionaux sont chargés par la DSR de promouvoir la sécurité routière dans le cadre de manifestations à portée nationale et bénéficient à ce titre de délégations de crédits.

En 2020, il avait été prévu de soutenir :

- les actions de sensibilisation à la sécurité routière mises en œuvre lors du Printemps de Bourges et des Francofolies de La Rochelle, pour un montant de 57 000 € en AE et CP ;
- le soutien aux actions de sensibilisation au risque routier des deux-roues motorisés, à hauteur de 45 000 euros (tous titres confondus);
- l'action de sensibilisation « La Route se partage », déployée lors du Tour de France depuis 2015.

Si les deux premiers festivals ont été annulés, les actions prévues dans le cadre de l'opération « La Route se partage » durant le Tour de France, bien que reportées en septembre, ont pu se tenir en s'adaptant.

La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui coordonne l'opération "La Route se Partage" tout au long du Tour de France avec les départements concernés par le passage de la caravane, a bénéficié d'une délégation de crédits de 181 888 € en AE et CP, tous titres de dépenses confondus.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'opération s'est adaptée. Les coordinations départementales concernées ont ainsi pu mener des actions de sensibilisation à destination des cyclistes et des autres usagers de la route, en reprenant le kit de communication initialement prévu. Ces actions, par respect du protocole sanitaire de la course, se sont tenues en marge du parcours.

La présence de stands "La Route se Partage" sur les deux Fans Zones de Châtelailon-Plage et Nice a permis de sensibiliser le public tout en respectant le protocole sanitaire. La mobilisation des coordinations et des bénévoles de l'opération "La Route se Partage" sur ces deux lieux a été essentielle pour maintenir la visibilité de l'action. Enfin, la

présence de l'opération "La Route se Partage" au sein de la caravane a dynamisé les retombées médiatiques portant sur les comportements de sécurité à vélo. De nombreux coureurs cyclistes ainsi que plusieurs équipes professionnelles se sont engagés dans le partage du message de sécurité.

L'impact de cette sensibilisation, qui bénéficie de retombées médiatiques de portée nationale, est important, touchant à la fois des amateurs de courses cyclistes mais aussi l'ensemble des usagers de la route.

- Signalisation : 68 676 € en AE et CP

La réduction à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens et sans séparateur central a nécessité une adaptation de la signalisation routière. Le changement des panneaux par les collectivités gestionnaires de voirie a été remboursé par le programme 207 essentiellement en 2019. En 2020, les derniers remboursements ont été effectués à hauteur de 68 676 € en AE et en CP.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après corrections, le montant des dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2020 de l'action 02 est estimé à 4 493 851 € en AE et à 4 219 543 € en CP.

1. Plans départementaux d'actions de sécurité routière : 3 694 341 € en AE et 3 552 839 € en CP

Dans le cadre des Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), des subventions ont été attribuées aux associations pour un montant de 3 694 341 € en AE et 3 552 839 € en CP.

Ont été ainsi subventionnées localement :

- des entreprises dans le cadre d'actions de prévention et de formation (chartes, plan de prévention du risque routier) ;
- des collectivités locales dans le cadre d'aides au financement de maisons de la sécurité routière et de projets d'initiatives locales ;
- des associations locales œuvrant dans le domaine de la sécurité routière et participant aux actions inscrites aux PDASR.

2. Financement d'actions dans les collectivités d'outre-mer : 45 347 € en AE et en CP :

Une partie des crédits reçus par la Polynésie Française a subventionné l'association des auto-écoles de la Polynésie Française qui porte certaines actions de sécurité routière.

3. Partenariats nationaux : 754 163 € en AE et 621 357 € en CP

Après rationalisation au niveau national des critères d'octroi, des subventions sont versées à des associations ayant une envergure nationale pour soutenir les actions qu'elles mènent en faveur de la lutte contre l'insécurité routière et favoriser l'émergence d'innovations.

En 2020, les 23 associations soutenues ont adapté leurs actions aux contraintes liées au confinement et au télétravail. Par un dialogue constant avec ses partenaires, la DSR a maintenu le lien et plusieurs actions ont finalement été adaptées au distanciel.

Afin de tenir compte du contexte sanitaire, la DSR a conforté son soutien aux actions innovantes portées par les associations.

A titre d'exemple, un soutien financier a ainsi été apporté à l'Association Prévention routière afin de faire émerger de nouvelles formes d'actions (Lab'APR). L'enjeu de l'engagement de la jeunesse s'y est exprimé largement, en particulier par le déploiement par l'association d'outils permettant de soutenir l'engagement citoyen en sécurité routière des jeunes en Service civique. L'Automobile Club Association, de son côté, a choisi de profiter du confinement pour faire

aboutir des projets déjà envisagés, comme une plateforme dédiée à la mobilité des seniors (www.mobisenior.fr) qui répond à une forte demande de nos concitoyens.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections, les dépenses d'investissement relevant de l'action 02 s'élèvent à 314 030 € en AE et 314 514 € en CP.

Les services de l'État peuvent se doter de matériel (simulateurs de conduite, fourgons dédiés) afin de déployer en régie des actions de sensibilisation à destination de publics spécifiques. Ce financement soutient aussi l'achat de fourgons aménagés permettant de mettre en œuvre un dispositif de maison de sécurité routière itinérante et de déployer les actions au plus près des citoyens dans les territoires enclavés.

ACTION

03 – Éducation routière

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Éducation routière		23 171 722 18 008 470	23 171 722 18 008 470		22 826 722 18 408 152	22 826 722 18 408 152

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte, hors titre 2, des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2020 ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020. Elles ne tiennent pas compte non plus du fait que 2 320 827 euros en AE ont été affectés à des tranches fonctionnelles dédiées à la réalisation de travaux dans des centres d'éducation routière.

Après correction, le montant des dépenses relevant en réalité de l'action 03 est de **18 007 720 € en AE** et de **18 408 032 € en CP**.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Examens du permis de conduire	12 457 952	12 820 746
<i>dont Titre 3</i>	10 794 497	10 296 097
<i>dont Titre 5</i>	1 663 455	2 524 649
Formations	3 219 605	2 927 961
<i>dont Titre 3</i>	3 219 605	2 927 961
Animation et fct du réseau éducation routière	141 368	116 154
<i>dont Titre 3</i>	141 368	116 154
Services applicatifs	254 216	608 592
<i>dont Titre 3</i>	254 216	497 693
<i>dont Titre 5</i>	0	110 899
Permis à un euro par jour	1 934 579	1 934 579
<i>dont Titre 6</i>	1 934 579	1 934 579
TOTAL Action 3	18 007 720	18 408 032

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 234 316	14 529 033	12 889 316	13 975 075
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 234 316	14 529 033	12 889 316	13 975 075
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 560 000	1 536 409	3 560 000	2 489 115
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 560 000	1 536 409	3 560 000	2 378 216
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				110 899
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 377 406	1 944 661	6 377 406	1 943 961
Transferts aux ménages	6 377 406	1 934 579	6 377 406	1 934 579
Transferts aux collectivités territoriales		10 082		9 382
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-1 632		
Dotations en fonds propres		-1 632		
Total	23 171 722	18 008 470	22 826 722	18 408 152

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les données ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation comptable commises en gestion 2020, ni de l'impact des retraits d'AE opérés après clôture d'engagements juridiques antérieurs à 2020.

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses de fonctionnement relevant en réalité de l'action 03 est de **14 409 686 € en AE et de 13 837 905 € en CP** :

1. Examen du permis de conduire : 10 794 497 € en AE et 10 296 097 € en CP**– Organisation des examens du permis de conduire : 9 425 666 € en AE et 9 009 437 € en CP**

Ces dépenses couvrent :

- les frais de fonctionnement des cellules « Éducation Routière » : frais de structures (fluides, entretien des bâtiments et pistes, fournitures, téléphonie...), les frais liés à la location de bâtiments, de salles, de véhicules et de matériels ;
- les frais de déplacement et de mission des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- les frais liés à l'organisation et à la délivrance des attestations de sécurité routière (ASR) ;
- les frais liés aux formations des délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR et IPCSR) organisées par l'échelon déconcentré et la documentation ;
- le remboursement des rémunérations des 23 examinateurs de la catégorie B mis à disposition par la société La Poste.

En 2020, les mesures de confinement mises en œuvre afin de limiter la propagation de la Covid-19 ont entraîné une sous consommation des crédits dédiés à l'organisation des examens du permis de conduire qui ont été totalement suspendus pendant trois mois.

Néanmoins, une partie de ces crédits a été réattribuée pour acquérir des équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux IPCSR et DPCSR et pour financer des frais de nettoyage afin de respecter le protocole sanitaire.

Enfin, une autre partie de ces crédits a été redéployée afin de rénover certains centres d'examen et améliorer ainsi l'accueil des candidats et les conditions de travail des IPCSR et des DPCSR.

Ces différents coûts liés à la crise sanitaire s'élèvent à 0,6 M€.

– Organisation des examens professionnels : 13 252 € en AE et 12 915 € en CP

Ces dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), le principal poste étant

les frais de déplacement des examinateurs. Les dernières épreuves des mentions du BEPECASER se sont déroulées en fin d'année 2020.

– **Organisation des commissions médicales : 126 375 € en AE et 114 633 € en CP**

Ces crédits permettent de financer les coûts de fonctionnement liés à l'organisation des visites médicales d'aptitude à la conduite des personnes handicapées dans le cadre des commissions médicales situées dans les préfectures.

Depuis septembre 2012, sont également pris en charge, sur ce poste, les honoraires des médecins de ville agréés pour contrôler l'aptitude à la conduite des personnes handicapées hors commission médicale.

– **Création et rénovation de centres d'examen du permis de conduire : 1 229 204 € en AE et 1 159 112 € en CP**

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations sont budgétisés en titre 5 et aucun crédit en titre 3.

Cependant, des services déconcentrés ont financé à hauteur de **229 314 € en AE et de 159 222 € en CP** sur des crédits de fonctionnement (titre 3), des études et des prestations liées à la conduite d'opérations de rénovation et de construction des centres d'examen.

Les dépenses liées à la construction et à la rénovation de centres d'examen font l'objet d'une présentation à la rubrique « coûts synthétiques » ci-dessous.

Par ailleurs, le programme 207 a participé au financement d'un site de l'administration centrale pour un montant de 999 890 € en AE et CP qui correspond à sa quote-part.

2. Formations : 3 219 605 € en AE et 2 927 961 € en CP

– **Formation initiale des DPCSR et IPCSR : 2 332 475 € en AE et 2 051 475 € en CP**

Il s'agit des dépenses relatives à la formation initiale post-concours des DPCSR et des IPCSR assurée dans le cadre de conventions signées avec l'institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR).

En 2020, 6 DPCSR et 45 IPCSR ont suivi cette formation initiale. Le coût plus important de la formation initiale résulte d'un nombre de stagiaires lui-même plus important.

Le coût moyen de la formation initiale pour un DPCSR est de 35 081 € et pour un IPCSR de 32 505 €. Ces coûts n'intègrent pas les frais de déplacement des stagiaires qui sont comptabilisés ci-dessus dans les frais de déplacement des cellules éducation routière des services déconcentrés d'affectation.

– **Formation continue des personnels des services déconcentrés : 887 130 € en AE et 879 486 € en CP**

À la demande de la DSR, l'INSERR a organisé des formations destinées aux DPCSR et IPCSR déjà en poste.

Les principales formations dispensées en 2020 concernent les permis poids-lourds (aptitude à faire passer les épreuves des divers permis poids-lourds et perfectionnement du groupe lourd), la déontologie des IPCSR et DPCSR, le perfectionnement de la conduite moto, l'audit de suivi du label qualité des formations au sein des écoles de conduite, l'approfondissement et l'évaluation du permis B ainsi que le renouvellement des qualifications des IPCSR pour la réalisation des examens du permis de conduire et la gestion des conflits.

3. Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 141 368 € en AE et 116 154 € en CP

Ce budget a été consacré au financement des dépenses récurrentes liées à l'activité des services (ex : application informatique métier), ainsi que celles destinées à la mise en œuvre « matérielle » de la réforme du permis de conduire.

Ont été satisfaits les besoins suivants :

- l'organisation des épreuves d'admission et d'admissibilité du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) ;
- les frais de déplacements professionnels des agents de la sous-direction.

4. Services applicatifs - Applications métiers : 254 216 € en AE et 497 693 € en CP

Les crédits destinés à maintenir et développer les applications informatiques de la délégation à la sécurité routière ont été transférés à la direction du numérique dans le cadre de la loi de finances pour 2020.

Les dépenses correspondent à des dépenses d'équipements informatiques (acquisition de PC portables dits « NOEMI » permettant le télétravail) et des dépenses d'accompagnement à la mise en conformité RGPD.

Dans le cadre de la mise en place du télétravail, consécutif à la pandémie Covid-19, la DSR a fait l'acquisition de :

- 148 solutions NOEMI (ordinateurs portables avec station d'accueil, sacoche et filtre d'écran) ;
- 53 webcams et 55 casques-micro.

Par ailleurs, le chantier de mise en conformité RGPD a nécessité l'accompagnement d'un prestataire de service depuis octobre 2019 et se poursuivra en 2021. Cet accompagnement à la mise en conformité de la DSR au RGPD comporte 3 volets :

- mise en place d'une gouvernance sur les données à caractère personnel (DCP), avec notamment un suivi bisannuel du registre des traitements,
- la formation et l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage de la DSR en matière de données personnelles,
- la mise à jour du registre des traitements de données personnels de la DSR, ainsi que la rédaction d'analyses d'impact sur les données personnelles (AIDP).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après corrections et hors AENE, le montant des dépenses d'investissement considérées comme relevant, en 2020, de l'action 03 est de **1 663 455 € en AE et 2 635 548 € en CP, dont :**

- **1 663 455 € en AE et 2 524 649 € au titre des dépenses pour immobilisations corporelles de l'État ;**
- **110 899 € en CP au titre des dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État.**

- **Fonctionnement des cellules éducation routière : 91 037 € en AE et 85 120 € en CP**

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés aux opérations de fonctionnement sont budgétisés en titre 3. Néanmoins, certains de ces crédits ont servi notamment à l'achat de véhicules, ce qui relève du titre 5.

- **Construction et rénovation des centres d'examen du permis de conduire : 3 893 245 € en AE et 2 439 529 € en CP**

Est ici prise en compte l'intégralité des AE utilisables, à savoir les AE engagées (**1 572 418 €**) mais aussi les AE ayant fait l'objet d'une affectation à une tranche fonctionnelle sans être engagées (**2 320 827 €**).

L'exécution des crédits est conforme à la prévision en ce qui concerne les AE. En revanche, l'intégralité des CP n'ont pas pu être consommés en raison de l'impact du confinement qui a entraîné quelques retards dans la réalisation des travaux en 2020.

- **Animation et fonctionnement du réseau éducation routière : 110 899 € en CP**

Comme indiqué précédemment, les crédits destinés à maintenir et développer les applications informatiques de la délégation à la sécurité routière ont été transférés à la direction du numérique dans le cadre de la loi de finances pour 2020.

Les dépenses exécutées sur ce poste correspondent principalement à des restes à payer sur des projets antérieurs à 2020.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après correction, les dépenses d'intervention considérées comme relevant, en 2020, de l'action 03 atteignent le montant de **1 934 579 € en AE et CP.**

1. Permis à un euro par jour : 1 934 579 € en AE et en CP

À l'issue de l'exercice 2020, les dépenses d'intervention destinées au financement du dispositif du « Permis à un euro par jour » se sont élevées à 1 934 579 €.

Les principales raisons de cette sous-exécution sont notamment liées à la variation du taux d'intérêt de référence pour le calcul de la rémunération des organismes bancaires partenaires qui s'est révélé particulièrement bas et moins élevé que prévu.

En effet, les taux prévisionnels retenus lors du projet de loi de finances étaient en moyenne de + 0,51 %. En définitive, le taux constaté en 2020 a atteint – 0,63 %. Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de dossiers a été significativement inférieur aux exercices précédents (- 29,3 % par rapport à 2019).

2. Cautionnement des prêts de l'État

Depuis 2010, l'État peut se porter caution des prêts souscrits dans le cadre du « permis à un euro par jour » afin de faciliter l'accès au dispositif à un plus grand nombre, notamment aux jeunes exclus des crédits du système bancaire et inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi. Cette mesure est financée sur le programme 207 « Sécurité et éducation routières » et gérée par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) via le Fonds de cohésion sociale (FCS). Les crédits versés à la Caisse des dépôts et consignations ont été transférés en 2019 à la Banque publique d'investissement (BPI).

COUTS SYNTHÉTIQUES

Dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen du permis de conduire

Le montant des dépenses destinées à la rénovation et à la construction des centres d'examen du permis de conduire s'élève en 2020, tous titres confondus, à **1 801 732 €** d'AE engagées et **2 598 751 € de CP**. Par ailleurs, **2 320 827 € d'AE ont été affectés à des tranches fonctionnelles**.

Lors de l'élaboration du PAP, l'ensemble des crédits destinés à ces opérations n'avait été budgétisé qu'en titre 5. L'analyse de la gestion révèle que conformément à la réglementation en vigueur, des services déconcentrés ont payé à hauteur de **159 222 €** des dépenses liées à la rénovation et à la construction de centres d'examen en titre 3.

Les dépenses en titre 3 se répartissent ainsi :

	Crédits de paiement
Travaux sur bâtiments et terrains assimilés à de l'entretien	36 350 €
Voirie et réseaux divers	59 332 €
Frais d'acte, d'étude et autres services	63 540 €
Total	159 222 €

Les dépenses en titre 5 se répartissent ainsi :

	Crédits de paiement
Entretien lourd	445 509 €
Frais d'acte, d'étude et autres services	90 830 €
Terrains	701 814 €
Voirie, Réseaux divers	429 290 €
Bâtiments	7 22 086 €
Total	2 439 529 €

Les centres concernés par les dépenses présentées ci-dessus figurent dans le tableau ci-après.

Exécution 2020

Intitulé de l'opération		AE	CP
51	Reims	213	7 765
60	Beauvais-Tillé	22 906	24 538
95	Cergy-Pontoise	2 084	250 757
01	Bourg-en-Bresse	7 308	17 741
93	Bobigny	200 971	215 075
06	Nice	8 289	8 980
01	Bellignat	70 000	70 000
70	Vaivre-et-Montoille	34 446	61 945
27	Val-de-Reuil	16 723	16 723
78	Trappes Satory	53 079	290 072
62	Dainville	374 713	708 287
35	St jacques La Lande	290 504	118 214
58	Nevers	221 607	423 456
87	Palais/Vienne	43 316	27 796
41	Blois	25 773	8 976
Guadeloupe	Les Abymes	111 618	42 158
14	Démouville	16 000	8 000
43	Puy-en-Velay	87 914	70 634
94	Créteil Rungis	33 670	33 670
Mayotte	Mamoudzou	41 500	41 500
84	Vedene	39 598	39 598
45	Gien	30 504	43 869
13	Vitrolles	35 055	35 055
38	Bourgoin Jallieu	33 941	33 941
		1 801 732	2 598 751

Sécurité et éducation routières

Programme n° 207 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	400 000	384 750			887 617	881 270
Subventions pour charges de service public		64 750			35 000	22 500
Transferts	400 000	320 000			852 617	858 770
Réseau Canopé (P214)	5 150	5 150			11 620	10 420
Subventions pour charges de service public					1 120	1 120
Transferts	5 150	5 150			10 500	9 300
Universités et assimilés (P150)	103 298	100 970			175 122	132 884
Transferts	103 298	100 970			175 122	132 884
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)					100 000	30 000
Transferts					100 000	30 000
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	4 800	4 800			2 200	2 200
Transferts	4 800	4 800			2 200	2 200
Total	513 248	495 670			1 176 559	1 056 774
Total des subventions pour charges de service public		64 750			36 120	23 620
Total des transferts	513 248	430 920			1 140 439	1 033 154